

PROJET

D'ETABLISSEMENT

MICRO CRECHE

« LES LUCIOLES »



SOMMAIRE

Préambule	P.5
Présentation de l'établissement	P.6
DOCUMENT 1 – PROJET D'ACCUEIL	P.7
1. Les prestations d'accueil et modalités d'organisation de la vie quotidienne	P.7
1.1. Les périodes d'ouverture	P.7
1.2. Le déroulé de la période d'adaptation	P.7
1.3. Le déroulé d'une journée type	P.8
1.4. L'accueil des enfants âgés de 3 à 4 ans dans le cadre d'un accueil périscolaire	P.11
2. Compétences professionnelles mobilisées et organisation du personnel	P.12
2.1. Descriptif de l'équipe	P.12
2.2. Organisation des temps de professionnalisation et actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formation (article R.2324-37)	P.12
2.3. Suivi des stagiaires	P.13
2.4. Le recours à des intervenants extérieurs	P.14
DOCUMENT 2 – PROJET EDUCATIF	P.20
1. Le respect	P.20
Définition	P.20
Objectifs	P.20
Moyens	P.20
2. Le plaisir	P.21
Définition	P.21
Objectifs	P.21
Moyens	P.21
3. La communication	P.22
Définition	P.22
Objectifs	P.22
Moyens	P.22
4. Le partage	P.23

Définition	P.23
Objectifs	P.23
Moyens	P.23
5. L'épanouissement.....	P.24
Définition	P.24
Objectifs	P.24
Moyens	P.24

DOCUMENT 3 – PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLEP.25

1. Les caractéristiques du territoire	P.25
1.1. Les caractéristiques du lieu d'implantation de la structure.....	P.25
1.2. Les caractéristiques socio-démocratiques et économiques de la population.....	P.27
2. L'intégration de la structure à son environnement et le maillage avec l'offre de service de ses partenaires.....	P.28
3. Les modalités de participation des familles.....	P.29
3.1. Participation des familles à la vie de la structure	P.30
3.2. Actions de soutien à la parentalité proposées	P.36
4. Les dispositions prises pour permettre à des familles rencontrant des situations particulières d'être accueillies dans la structure	P.39
4.1. Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion sociale ou professionnelle.....	P.39
4.2. Les modalités d'accueil d'urgence.....	P.39
5. Les activités de la structure afin de l'inscrire dans une démarche en faveur du développement durable.....	P.39
Conclusion	P.41

DOCUMENT 4 – PROJET PEDAGOGIQUEP.42

1. Le temps d'accueil	P.42
1.1. La première rencontre et l'adaptation.....	P.42
1.2. L'accueil du matin	P.43
1.3. L'accueil du soir.....	P.43
1.4. L'accueil de l'enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique.....	P.43
1.5. L'accueil de l'enfant sans distinction sociale	P.44
2. L'éveil de l'enfant	P.44

2.1. Les jeux libres.....	P.44
2.2. Les activités d'éveil	P.45
3. Apprendre à être ensemble	P.45
4. Les soins	P.46
5. Le sommeil	P.46
6. Les repas.....	P.47
7. Le quotidien	P.48
8. L'environnement social et le travail d'équipe.....	P.49
8.1. Les partenaires et l'environnement social	P.49
8.2. Le travail d'équipe.....	P.50
9. Les familles.....	P.50
Conclusion – évaluation	P.51

PRÉAMBULE

Les personnes physiques ou morales qui assurent l'accueil du jeune enfant ont, en outre, pour mission de :

- Veiller à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;
- Contribuer à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
- Contribuer à l'inclusion des familles et à la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;
- Mettre en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et des enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;
- Favoriser la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;
- Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces principes sont issus de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, prise par arrêté le 23 septembre 2021. Cette dernière devient imposable aux établissements d'accueil de jeunes enfants à compter de septembre 2022.

Le code de la santé publique prévoit en effet que les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement décrivant les modalités de fonctionnement qui en garantissent l'adhésion et qui comprend à minima les éléments suivants :

1. **Un projet d'accueil** qui présente les différentes prestations d'accueil proposées, ainsi que les durées et rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, notamment dans les domaines psychologique, psychomoteur, social, sanitaire, éducatif et culturel, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R.2423-37 et de formations y compris, le cas échéant, par l'apprentissage.
2. **Un projet éducatif** qui précise, à travers 5 valeurs, les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons. Il précise également les modalités d'accès de l'ensemble des enfants accueillis à des activités en plein air, dans le respect de la charte nationale d'accueil du jeune enfant et de la charte de la laïcité.
3. **Un projet social et de développement durable** qui précise les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement et les actions proposées de soutien à la parentalité. Il détaille les dispositions prises pour la mise en œuvre pour faciliter l'accès aux enfants de familles rencontrant des difficultés du fait de leurs conditions de vie ou de travail ou en raison de la faiblesse de leurs ressources ainsi que pour l'accueil des enfants de parents en insertion sociale ou professionnelle.
4. **Un projet pédagogique** qui détaille différents temps du quotidien en lien avec les 5 valeurs soutenues dans le projet éducatif et en prenant en compte les réflexions, les façons d'être et les positionnements par rapport aux enfants et aux familles, à l'équipe et aux partenaires de la micro-crèche

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

1. Présentation de l'établissement et du gestionnaire.

1.1. Identification de la structure.

Nom de la structure : Micro-crèche « Les Lucioles »
 SIRET : 21730213200014
 Statut : micro-crèche municipale
 Adresse : 245 rue de la dent du chat 73490 LA RAVOIRE
 Téléphone : 09.64.14.50.36
 Mail : microcreche@laravoire.com

1.2. Identification du gestionnaire.

Nom de la structure gestionnaire : Mairie de La Ravoire
 SIREN : 217302132
 Statut : municipal
 Adresse : place de l'hôtel de ville 73490 LA RAVOIRE
 Téléphone : 04.79.72.52.00
 Mail : mairie@laravoire.com

2. Caractéristique de l'établissement et du gestionnaire.

2.1. Type et catégorie d'établissement.

La micro-crèche « Les Lucioles » est une micro-crèche collective accueillant 10 enfants.

2.2. Nature de l'accueil.

La micro-crèche « Les Lucioles » propose différents types d'accueil :

- Accueil régulier : 8 places : C'est la fréquentation régulière de la structure par l'enfant. Un contrat est signé par les parents et la responsable de la structure lors de l'inscription. Il précise la durée du contrat, le temps de présence choisi : les jours, les heures d'arrivée et de départ de l'enfant et les modalités selon lesquelles ce contrat peut être révisé. Il fait l'objet d'une commission d'attribution des places.
- Accueil occasionnel : 2 places : L'enfant est accueilli une à plusieurs heures ou journées complètes par semaine, après avoir établi un dossier d'inscription. L'accueil occasionnel est ponctuel et non récurrent.
- Accueil d'urgence : L'accueil est d'urgence lorsqu'il s'agit d'un enfant pour lequel les parents, pour des motifs exceptionnels, souhaitent bénéficier d'une place d'urgence uniquement. Aucune réservation n'est possible. Les situations d'urgence sont soumises à l'appréciation de la responsable.

PROJET D'ACCUEIL

1- LES PRESTATIONS D'ACCUEIL ET MODALITES D'ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

1.1. Les périodes d'ouverture.

La micro-crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 18h15.

La structure est fermée les jours fériés et des fermetures annuelles sont prévues :

- 1 semaine pour les vacances de printemps
- 3 semaines pour les vacances d'été
- 1 semaine pour les vacances de Noël

Des journées de fermeture et/ou des modifications d'amplitudes horaires pourront avoir lieu pour des raisons de formations, de réunions pédagogiques et/ou de calendrier (jour férié). Une information est donnée au minimum un mois à l'avance aux familles.

1.2. Le déroulé de la période d'adaptation.

Avant l'accueil définitif de l'enfant, une période d'adaptation est mise en place avec les familles. Elle est obligatoire.

A cette occasion, les parents et leur enfant peuvent découvrir les locaux, faire connaissance avec les membres de l'équipe, les autres enfants et se familiariser avec un nouveau rythme de vie.

Ce temps d'adaptation permet à l'enfant et ses parents de se séparer en douceur.

Elle est à envisager sur 15 à 20 jours. Il s'agit de commencer par 1 heure (non facturée) en présence de l'un des parents puis 1h où le parent restera le temps nécessaire à une séparation sereine. Il sera ensuite invité à laisser son enfant seul le reste de l'heure. Le temps d'accueil augmentera progressivement en fonction de la réaction de l'enfant et des parents.

L'équipe se réserve le droit de contacter les parents lors de ces périodes d'accueil afin qu'ils viennent chercher leur enfant.

Les horaires seront aménagés en accord avec les parents et selon les disponibilités de la collectivité.

1.3. Le déroulé d'une journée type

Activité	Lieu	Descriptif des modalités de mise en œuvre en lien avec les objectifs pédagogiques
Accueil des enfants et des parents	Salle de vie	Les professionnels accueillent les parents et les enfants tout en gardant un regard sur la salle de vie où les enfants évoluent. Ils s'intéressent à l'état général de l'enfant et interrogent les parents sur le rythme de l'enfant. Objectif : Accueillir l'enfant et sa famille dans la bienveillance et de façon globale (physiquement et psychiquement) pour apporter confiance et sérénité à l'enfant et à ses parents tout en préservant une vigilance active sur le groupe d'enfants présents.
Collation	Salle de vie	Tous les enfants se réunissent autour d'une table. Des comptines et chansons sont proposées puis chacun peut boire de l'eau et déguster quelques morceaux de fruits frais. Objectif : Emmener le groupe vers un temps de partage collectif. Chaque enfant est nommé individuellement, ce qui met en valeur sa place dans le groupe.
Temps dédiés aux activités du matin (ateliers, activités libres ou guidées, éveil culturel...)	Salle de vie et/ou extérieur	L'équipe propose un aménagement de l'espace varié, avec des coins fixes et d'autres modulables qui peuvent s'adapter selon le besoin des enfants et/ou des professionnels. Les temps de jeux libres, d'activités guidées, de sorties et de projets sont proposés aux enfants. Ils permettent d'entretenir un quotidien « vivant » qui s'adapte aux besoins de chacun. Objectif : Accompagner l'enfant à développer sa créativité, satisfaire sa curiosité et éprouver du plaisir dans ses découvertes.

Activité	Lieu	Descriptif des modalités de mise en œuvre en lien avec les objectifs pédagogiques
Préparation au repas	Les enfants se lavent les mains dans la salle de change	Les enfants sont invités à ranger la salle puis à aller se laver les mains. Pour les grands, nous favorisons l'autonomie de l'enfant en leur apprenant à faire seuls. Pour les bébés qui commencent à manger seuls, nous leur lavons les mains avec un gant de toilette. Objectif : Instaurer des repères, accompagner l'enfant à développer petit à petit son « autonomie » et le sensibiliser à son hygiène corporelle.
Repas	Les enfants prennent leur repas dans la salle de vie dont l'aménagement a été modifié pour créer un espace « repas »	La totalité du repas est proposée devant chaque enfant. Les professionnels incitent les grands à goûter sans ne jamais les forcer ni leur faire du chantage. Les enfants sont sensibilisés à rester à table et à se servir de leur cuillère ou de leur fourchette. Dès que possible, les professionnels invitent les plus petits à être acteurs dans le repas en leur proposant une cuillère. Parfois, les enfants sont invités à débarrasser la table. Objectif : Accompagner l'enfant à se nourrir en alliant découverte, plaisir, autonomie et épanouissement.
Temps de repos	La structure dispose de 2 chambres : 1 pour les petits et 1 pour les plus grands	Les petits sont couchés en fonction de leur besoin et de leur rythme. Les grands vont à la sieste après le repas. Il arrive que des siestes soient proposées le matin lorsqu'un enfant en a besoin (mauvaise nuit, changement de rythme, ...) Les professionnels accompagnent les enfants à l'endormissement puis assurent une surveillance de sieste. Parfois les enfants sont invités à faire la sieste en extérieur. Objectif : Respecter le rythme biologique de chaque enfant. Accompagner l'enfant à s'endormir sereinement en collectivité. Découvrir une nouvelle façon de faire la sieste (en extérieur).

Activité	Lieu	Descriptif des modalités de mise en œuvre en lien avec les objectifs pédagogiques
Levés échelonnés	A leur réveil, les enfants sont accueillis dans la salle de vie	Le sommeil est préservé autant que possible. Les réveils et levés sont échelonnés au rythme de chacun. Les enfants ne sont pas réveillés par les professionnels et ont le choix de se lever à leur rythme. L'enfant est accompagné dès son réveil pour se changer, s'habiller puis rejoindre la salle de vie. Objectif : Respecter le rythme de sommeil de chacun et préserver une qualité de sommeil. Favoriser l'autonomie de l'enfant.
Temps et espaces dédiés aux activités de l'après-midi	Salle de vie et/ou extérieur	Les professionnels veillent à alterner des propositions de temps calmes, de jeux plus actifs et respectent un équilibre entre les temps de jeux libres et les activités guidées. L'adulte se positionne dans l'espace de jeu à hauteur d'enfant à bonne distance (de manière à avoir une vue d'ensemble sur la salle de vie) sans être « trop près » ni « trop loin » des enfants. Ce positionnement permet d'être sécurisant et disponible pour l'enfant qui sollicite les professionnels. Objectif : Accompagner l'enfant dans ses découvertes afin de l'amener à développer son besoin d'autonomie, de socialisation, de plaisir et de confiance en soi.
Goûter	Comme pour le repas, les enfants prennent leur goûter dans la salle de vie	Les biberons sont donnés dans les bras ou en transat pour s'adapter aux habitudes familiales. Les plus grands sont installés à table et les plus petits prennent leur goûter en transat. Les petits sont nourris en fonction de leur rythme. Objectif : Satisfaire un besoin essentiel, avoir un temps privilégié et prendre le temps de développer l'autonomie de l'enfant.
Départ des enfants	Salle de vie	Concernant les transmissions, l'équipe fait un retour des faits marquants de la journée de l'enfant (activités, anecdotes...), son sommeil et, pour les petits, les heures de repas. Objectif : Faire le lien avec la famille dans la continuité de la journée de l'enfant.
Liens avec les familles		

Activité	Lieu	Descriptif des modalités de mise en œuvre en lien avec les objectifs pédagogiques
Projets	Au sein de la micro crèche ou parfois en extérieur (maison de quartier, école...)	Plusieurs projets sont mis en place par l'équipe au cours de l'année. Ils permettent de proposer des ateliers diversifiés aux enfants et à leurs parents qui sont invités à y participer. Nombre de ces projets est proposé avec des intervenants extérieurs. Objectif : Ces temps enrichissent le quotidien des enfants comme des adultes, permettent des partenariats et ouvrent la structure vers l'extérieur. Ils sont vecteurs de lien social dans le quartier.

Des sorties à l'extérieur de la structure sont également organisées et encadrées par un protocole annexé au règlement de fonctionnement.

Les enfants peuvent donc se déplacer à la maison de quartier, à l'école, se promener dans le quartier à pied ou en poussette pour les plus petits. Les grands sont parfois déplacés en minibus pour participer à des projets en partenariat avec la crèche et d'autres structures alentours.

Ces sorties sont proposées aux enfants dès que les conditions d'encadrement et météorologiques le permettent. Elles sont également anticipées à l'avance en sollicitant l'accompagnement des parents pour des dates précises.

1.4. L'accueil des enfants âgés de 3 à 4 ans dans le cadre d'un accueil périscolaire

L'accueil est possible jusqu'aux 4 ans de l'enfant, un contrat d'accueil pourra être demandé pour les mercredis et des demandes de réservations pourront être faites pour les périodes de vacances scolaires ou autres jours de fermeture d'école. Elles sont satisfaites en fonction des places disponibles.

Autant que possible, l'accueil et l'accompagnement de ces enfants plus grands s'adaptent à leur rythme et à leurs besoins. Des activités correspondant à leur âge et à leur maturité peuvent leur être proposées (jeux de règles, activités manuelles...).

2- COMPETENCES PROFESSIONNELLES MOBILISEES ET ORGANISATION DU PERSONNEL

2.1. Descriptif de l'équipe

Fonction	Qualification	Durée de travail hebdomadaire dans la fonction (en ETP)
Direction	Educatrice de jeunes enfants	0.20 ETP
Continuité de direction/adjoint de direction	Educatrice de jeunes enfants	0.30 ETP
Personnel encadrant	Educatrice de jeunes enfants	0.70 ETP
	Auxiliaires de puériculture	1 ETP
	Agent CAP AEPE	2 ETP
Personnel encadrant « volant » partagé entre les 2 structures (Lutins & Lucioles) Expérimentation en cours	Auxiliaire de puériculture	0.80 ETP « volant »
	Agent CAP AEPE	0.50 ETP « volant »
Référent « Santé et Accueil Inclusif »	Médecin	10h par an
Animateur analyse de pratiques professionnelles	Psychologue clinicienne	7h30 par an

2.2. Organisation des temps de professionnalisation et actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles et de formation (article R.2324-37)

- Les formations :

La totalité de l'équipe est encouragée à faire au minimum une formation par an. Les formations sont évoquées avec chaque professionnel lors des évaluations annuelles et tout au long de l'année si besoin. Selon l'envie de chaque professionnel, de là où il en est dans sa pratique mais également selon l'évaluation du responsable de service, les formations peuvent être du domaine de la pédagogie, du management, de l'entretien des locaux, des activités manuelles, des innovations éducatives, de l'accompagnement à la parentalité...

Des **formations en intra** avec la crèche « Les Lutins », et parfois avec les agents communaux d'autres services (CCAS, périscolaire, police...), sont également envisageables. Le thème souhaité peut être imposé ou réfléchi en équipe et soumis au centre de formation à l'aide d'un cahier des charges mentionnant les objectifs recherchés.

Tous les 2 ans, l'équipe bénéficie d'un **recyclage aux gestes d'urgence à l'enfant** ce qui permet de remettre à jour le PSC.

Chaque année, des **exercices d'évacuation** et des **exercices de confinement** sont organisés à l'improviste.

- Les séances d'analyse de la pratique professionnelle :

A raison d'1h30 par séance et de 5 séances dans l'année, toute l'équipe participe à des séances d'analyse de la pratique accompagnée d'une psychologue clinicienne. Ces temps d'échange et de réflexion permettent d'exposer des situations, de les analyser en équipe et de réfléchir aux aménagements possibles pour avancer dans la pratique professionnelle. La parole est libre et dans le respect de la confidentialité.

- Réunions d'équipe et journées pédagogiques :

Dès que les professionnels en ressentent le besoin, l'équipe se réunit 1h30 en soirée pour faire un état des lieux sur les enfants, les familles et les projets ainsi que pour aborder tout ce qui touche au matériel, aux formations et au fonctionnement quotidien et global de la micro-crèche.

Des temps informels d'échange et de réflexion sont également possibles lors des temps de sieste des enfants.

Une fois par an, à la reprise des vacances estivales, une journée pédagogique est organisée. C'est l'occasion de faire le point sur l'année à venir, de présenter les nouvelles familles, les nouveaux plannings... et de réfléchir, tous ensemble, au nouvel aménagement de l'espace en remettant en place la micro-crèche. 2 autres journées pédagogiques sont organisées dans l'année.

- Bibliothèque pour les professionnels :

Une bibliothèque, comprenant des ouvrages éducatifs et pédagogiques, est en libre accès pour l'équipe.

2.3. Suivi des stagiaires

Des **stagiaires** sont accueillis durant toute l'année à la micro-crèche. C'est ainsi que des élèves de 3^{ème}, de CAP AEPE, d'auxiliaires de puériculture, d'éducateurs de jeunes enfants... viennent, entre une semaine et plusieurs mois, découvrir l'univers de la collectivité. Pour assurer un suivi adapté et personnalisé, il a été décidé d'accueillir un seul stagiaire à la fois. Chaque stagiaire est accompagné par un référent diplômé du métier préparé par le stagiaire. Un livret d'accueil est distribué à chaque stagiaire à son arrivée. Cet outil présente globalement la structure et permet au stagiaire de prendre connaissance, avec son référent, de ce qui est attendu de lui durant son stage. Il signe également un engagement de respect du règlement de fonctionnement ainsi qu'un accord de confidentialité.

Durant les stages longs (plus d'1 mois), les stagiaires participent aux réunions d'équipe, aux séances d'analyse de la pratique professionnelle et aux réunions de parents. Il y a également des temps de concertation entre stagiaire et référent chaque semaine.

Tous les stagiaires observent et participent à tous les projets et moments conviviaux organisés durant l'année.

Un travail de partenariat est effectué avec les collègues, les lycées et les **écoles de formation** des stagiaires. Des appels téléphoniques et des visites de stage sur site sont organisés.

Pour le suivi des stagiaires EJE, les écoles de formation invitent les professionnels à une réunion d'information sur les objectifs d'accompagnement attendus.

Dans le cadre du Duo Day, la micro-crèche accueille un jeune en situation de handicap. Le principe consiste à organiser des duos sur un jour avec une personne en situation de handicap en stage et le titulaire du poste observé, dans le but de préparer son intégration professionnelle et de développer son autonomie.

2-4 Le recours à des intervenants extérieurs.

Partenariats reconduits chaque année :

Structure/ fonction	Qualification ou diplôme	Objectif pédagogique de l'action	Descriptif de l'action	Fréquence de l'action
Familles	Parents/grands parents	Coéducation	-Accueil personnalisé de la famille -Partage de moments conviviaux en collectivité -Participation des parents à la vie de la micro-crèche : jardinage, activités manuelles, cuisine, sorties, musique... -Accompagnement lors des sorties.	-Plusieurs jours dans l'année -Ponctuellement lors d'évènements
Relais Petite Enfance (RPE)	EJE	-Projets communs entre professionnels de la petite enfance de la commune	-Ateliers partagés sur site où à la maison de quartier.	-Ateliers organisés 1 à 2 fois par an

Structure/ fonction	Qualification ou diplôme	Objectif pédagogique de l'action	Descriptif de l'action	Fréquence de l'action
Crèche Les Lutins	Equipe petite enfance	-Moment de partage et de convivialité entre les 2 équipes petite enfance. -Connaissance entre enfants qui vont être dans la même école. -Partenariat avec SIVU pour le prêt du minibus	-Activités partagées à la crèche Les Lutins (fête de la musique, ferme pédagogique, matinée de jeux...) -Sorties extérieures	1 mercredi au mois de juillet et lors d'événements ponctuels
Médiathèque	Bibliothécaire	-Découverte du livre et de la lecture dès le plus jeune âge. -Sensibilisation des familles à fréquenter la médiathèque.	-Séances de lecture à la micro-crèche et emprunt de livres et documents sonores. -Séance de lecture en plein air dans le quartier -Raconte-tapis	-1 fois par mois -1 à 2 fois dans l'été -1 semaine/an
Dumiste	Musicien	Eveil musical	Séances de découvertes de chansons et manipulations d'instruments de musique.	2 ou 3 cycles de plusieurs séances d'une heure en lien avec les assistantes maternelles du RPE et la crèche.

Structure/ fonction	Qualification ou diplôme	Objectif pédagogique de l'action	Descriptif de l'action	Fréquence de l'action
Ecole	Professeurs des écoles	Découverte d'une collectivité plus importante avec des règles différentes. Passerelle entre micro-crèche et école.	Tous les enfants de la micro-crèche sont accueillis 2 matinées par les 2 classes de l'école maternelle et accompagnés par l'équipe de la micro crèche et des parents. Le trajet se fait à pied pour une reconnaissance du quartier.	2 visites de 2h environ. 15 minutes de marche à pied pour aller à l'école.
Spectacle Petite Enfance	Artistes	Eveil culturel et artistique	Spectacle offert à toutes les familles fréquentant la micro-crèche, la crèche, le RPE, le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) et la médiathèque de la commune.	1 fois par an au centre-ville avec la crèche Les Lutins, le LAEP et le RPE.
Opération 1ères pages	Bibliothécaires et équipes petite enfance de la commune. Projet soutenu par le département, le ministère de la culture, la CAF, la MSA et la direction régionale des affaires culturelles.	Sensibilisation des familles à la lecture dès le plus jeune âge. Accompagnement à la parentalité.	Spectacle créé par les équipes petite enfance de la commune et proposé à toutes les familles dont un des enfants est né l'année précédente. Distribution du livre 1 ^{ère} page dans un espace dédié à l'échange autour du livre.	Spectacle : 1 fois par an avec les familles et parfois rejoué dans les structures petite enfance. Distribution du livre le jour du spectacle puis dans les structures durant 4 mois.

Structure/ fonction	Qualification ou diplôme	Objectif pédagogique de l'action	Descriptif de l'action	Fréquence de l'action
Protection Maternelle et Infantile (PMI)	Puéricultrice	Prévention et suivi des enfants issus de familles en difficulté.	Temps d'échange autour de l'accueil et de l'accompagnement personnalisé des personnes en situation familiale précaire.	1 fois tous les 2 mois.
Ronde de la petite enfance	Professionnels petite enfance des structures participant au projet	Travail de partenariat avec les structures petite enfance adhérentes au projet. Eveil culturel et artistique des enfants. Découverte de nouveaux espaces d'accueil par les enfants et les professionnels. Partage de savoirs et d'activités entre les professionnels petite enfance. Partenariat avec le SIVU pour le prêt du minibus.	-Spectacles partagés -Matinées récréatives -Partage de savoirs	1 à 4 fois dans l'année

Partenariats ponctuels :

Structure/ fonction	Qualification ou diplôme	Objectif pédagogique de l'action	Descriptif de l'action	Fréquence de l'action
Artiste plasticienne	Artiste	Eveil artistique et sensoriel.	Découverte de différentes matières. Création collective. Manipulations diverses.	1 réunion de préparation et 1 réunion bilan 5 interventions d'1h en 2022 dont 1 avec les parents.
Ferme pédagogique	Intervenante en médiation par l'animal	-Découverte de l'animal, bienveillance, notions de respect et de consentement, éveil sensoriel, communication -Lien avec le RPE, la micro crèche et les parents	-Observation -Préparation et distribution de nourriture -Contact rapproché et progressif avec l'animal (caresses, brossage)	1 journée dans l'année en 2024
Vidéo « Berceuses en douceur »	Médiateur social du CCAS de la commune	Accompagnement à la parentalité autour de l'importance de la voix et des berceuses offertes par les familles. Echange intergénérationnel	Création d'une vidéo regroupant des berceuses enregistrées par les familles et les personnes âgées de la commune.	Projection lors des 30 ans de la convention internationale des droits de l'enfant en 2019.

Structure/ fonction	Qualification ou diplôme	Objectif pédagogique de l'action	Descriptif de l'action	Fréquence de l'action
Musique et chants	Bénévoles	Eveil culturel et artistique. Sensibilisation et découverte d'instruments de musique.	Le musicien joue de son instrument au milieu de la salle de vie ou du jardin. Certaines fois, les enfants peuvent manipuler les instruments.	Ponctuel
Institut National des Jeunes Sourds (INJS)	Educatrice spécialisée	Suivi et accompagnement des enfants atteints de surdité.	-Observations et propositions d'actions auprès des enfants atteints de surdité. -Partage d'outils d'accompagnement pour l'équipe	Selon les besoins
Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP)	EJE, psychologue, psychomotricienne et ergothérapeute	Suivi et accompagnement personnalisé des enfants porteurs de handicap.	-Observations et propositions d'actions auprès des enfants porteurs de handicap. -Partage d'outils d'accompagnement pour l'équipe.	Selon les besoins

Ces projets en partenariat sont évalués et réajustés chaque année par l'EJE de la micro crèche en lien avec les professionnels de l'équipe. Les objectifs initiaux, moyens, observations, difficultés, réussites et remarques sont abordés. Ensuite, des réajustements sont réfléchis et aménagés pour l'année suivante.

PROJET EDUCATIF

1. LE RESPECT

Définition :

- Accepter la personnalité des uns et des autres ;
- S'adapter aux rythmes des enfants, tenir compte de leurs besoins primaires ;
- Prendre en compte les différences (de développement, culture, éducation, handicap...) ;
- Ecouter l'autre ;
- Ne pas faire de gestes violents ;
- Ne pas porter de jugement.

Objectifs :

- Être accueillant : l'équipe attache une grande importance à l'accueil des familles et des enfants. Un lien de continuité et de confiance dans la prise en charge passe par la connaissance et l'écoute de chacun ;
- Être ouvert à la différence (culturelle, sociale...) : comprendre l'enjeu de la co-éducation pour le bien être du tout petit dans la collectivité et le respect de sa famille ;
- Avoir un cadre professionnel : une pédagogie axée sur l'écoute, l'observation la connaissance de l'enfant et le plaisir réciproque.
- L'enfant et ses parents sont accueillis sans différence, quels que soient son rang social et sa capacité à s'investir dans la micro-crèche ;
- L'égalité d'accès aux droits. Elle implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse ;
- Faciliter le travail des professionnels et mesurer les risques psychosociaux.

Moyens :

- Consacrer du temps à l'enfant : être dans une relation « vraie » en prenant appui sur l'observation, la prise de recul et l'explication de nos gestes ;
- Donner l'exemple : avoir une attitude professionnelle de non-jugement et d'écoute empathique ;
- Travailler en lien avec les organismes de prise en charge des enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique (CAMSP, CMP, INJS...) ;
- Faire preuve de patience, en répétant : avoir une attitude positive et constructive dans le dialogue, en s'assurant que l'interlocuteur a compris ;
- Former et s'informer sur les nouvelles recherches sur la petite enfance. Organisation de séances d'analyse de la pratique et de formation des professionnels de manière individuelle ou collective ;
- Instauration d'une relation de confiance avec les familles en les invitant à participer à la vie de la micro crèche et en organisant des rencontres festives et de partage ;
- Des repas sans porc peuvent être proposés aux enfants dont les parents le demandent ;
- Chacun est singulier dans le groupe, chacun a sa place. Des actions collectives et individuelles sont proposées à tous ;
- Les professionnels proposent à l'enfant des jeux indépendants de son sexe. Une prise en

compte des émotions ainsi qu'une verbalisation adaptée est mise en place pour lutter contre les stéréotypes ;

- Aménagement des conditions de travail (tabourets roulants, poste informatique adapté...)

2. LE PLAISIR

Définition :

- Découvrir dans la joie ;
- Être attentif à ce que l'enfant soit heureux ;
- Permettre une valorisation individuelle de chaque enfant.

Objectifs :

- Favoriser chaque acteur à trouver de l'intérêt dans les relations (parents-enfants-professionnelles) ;
- Placer le plaisir comme moteur de la découverte car il permet d'aller de l'avant et d'enrichir ses échanges ;
- S'investir dans les projets et les actions auprès des enfants et de leur famille ;
- Sensibiliser l'enfant et sa famille à son entourage proche et au monde qui s'offre à lui ;
- Sensibiliser l'enfant et sa famille à l'art et à la culture ;
- Développer un environnement beau, sain et propice à l'éveil de l'enfant.

Moyens :

- Apporter un intérêt réel à la rencontre : importance de l'accueil, de l'attention portée à l'enfant dans le quotidien ;
- Veiller à une attitude positive des professionnels : valoriser les actions de l'enfant en s'adaptant à son niveau de développement ;
- Se former régulièrement pour permettre une remise en question et une évolution des pratiques ;
- Organiser souvent des promenades à pied dans le quartier ;
- Proposer différentes actions de sensibilisation à l'enfant pour son éveil culturel et artistique : activités créatives, écoute de musiques très variées et organisation de projets artistiques avec des intervenants extérieurs et des partenaires dans le cadre de la ronde de la petite enfance notamment ;
- Favoriser les sorties en extérieur, sources de nouvelles expériences d'observation de plantes, petites bêtes, land art, potager... Les enfants sont encouragés aux repérages sensoriels avec la recherche de la source des bruits de la nature ;
- Organiser des pique-niques et des siestes en extérieur pour tous les enfants ;
- Veiller à favoriser la lumière du jour et à aménager la salle de manière réfléchie en fonction des enfants et en évitant les surcharges visuelles ;
- Mettre en place de nouveaux projets en fonction de l'envie des professionnels : crêpes et boum à la micro-crèche avec les familles, communication gestuelle avec les enfants dans les actions du quotidien...

3. LA COMMUNICATION

Définition :

Elle permet d'entrer en contact avec l'autre et peut être :

- Communication verbale : avec des sons, communication avec les collègues, les parents et les enfants. Elle est source d'échange et doit être adaptée aux interlocuteurs ;
- Communication non verbale : la posture, le regard, l'attitude corporelle ;
- Communication écrite : pour les transmissions, les informations à partager.

Objectifs :

- Faire un suivi de l'enfant : apprendre à observer de manière objective. Assurer une continuité dans la prise en charge ;
- Expliquer, échanger, donner son avis et poser des mots sur les « maux » ;
- Elargir et enrichir le vocabulaire de l'enfant.

Moyens :

- Encourager les expériences de communication verbale ;
- S'assurer que la parole a été comprise et reformuler si nécessaire ;
- Porter attention au langage du corps : veiller au confort et repérer le mal-être ;
- Les transmissions : prendre le temps, communiquer des informations pertinentes pouvant aider dans la continuité de la prise en charge et la connaissance de l'enfant ;
- La parole : s'engager à avoir un langage correct et respectueux en toute circonstance ;
- Les activités permettent à l'enfant d'écouter, de recevoir des consignes et d'échanger avec le groupe ;
- Le regard : le positionnement de l'adulte face à l'enfant avec lequel il communique est au même niveau. Il est important que l'enfant soit complètement impliqué dans la communication et de ce fait le professionnel s'assure que l'enfant sait que l'adulte s'adresse à lui et non au groupe ;
- Pour que l'enfant ne subisse pas, les professionnels veillent à mettre des mots sur chaque geste pour accompagner leurs actions envers les petits. Ils encouragent également la coopération de l'enfant ;
- Se servir de l'outil livre : importance de la littérature enfantine qui permet une relation privilégiée avec l'enfant, un bain de langage, de la poésie et le développement de l'imaginaire ;
- Pendant la période d'adaptation, chaque professionnel noue un lien avec la famille. La richesse de l'échange vient de la diversité et permet à la famille de trouver la personne avec qui communiquer ;
- Les temps du quotidien sont pris en photo et affichés dans la structure et/ou sur le site internet de la micro-crèche (pour les familles qui en ont donné l'autorisation).

4. LE PARTAGE :

Définition :

- Prêter, faire plaisir à l'autre et se faire plaisir, donner et recevoir ;
- Communiquer, jouer avec l'autre ;
- Echanger ses savoirs auprès de tous (enfants, parents, professionnels et partenaires).

Objectifs :

- S'ouvrir sur les différences : la diversité des personnes permet connaissance et échange ;
- Aller vers l'autre : apprendre à son rythme à vivre en collectivité ;
- Faire des apprentissages et des découvertes : chacun apporte sa pierre à la construction. La collectivité permet de découvrir une multitude de possibilités et même d'en inventer d'autres ;
- Favoriser la coéducation ;
- Mettre du sens dans sa pratique professionnelle.

Moyens :

- La parole est mise en valeur et privilégiée pour les échanges ;
- Donner du temps à chacun dans les échanges au quotidien. L'enfant trouve un réconfort affectif dans les bras de l'adulte s'il en éprouve le besoin ;
- Chaque acte de la vie quotidienne est accompagné de mots ;
- Les professionnels peuvent, lors de jeux, provoquer des situations de partage en veillant à prendre en compte le développement affectif de l'enfant ;
- Être tous ensemble autour de la table pour les temps de repas ;
- Prendre le temps d'échanger lors des transmissions avec les parents pour favoriser la coéducation ;
- Organiser des temps de concertation entre professionnels ;
- Les professionnels favorisent le lien social en ancrant les familles dans le quartier, la commune : participation aux événements organisés (lecture en plein air, jeux, fêtes, jardin, compost...) auxquels sont associés les parents ;
- Organisation de petits-déjeuners une fois par mois à destination des familles et des agents du CCAS ;
- Les professionnels participent à des réunions d'équipe, d'analyse de la pratique professionnelle, à des formations et à des journées pédagogiques ;
- Des réunions avec les partenaires sont également organisées suivant les projets communs ;
- Plusieurs projets sont menés avec le RPE : musique, jeux d'eau, grande semaine de la petite enfance, visite de l'école maternelle... ;
- Participation à un nouveau partenariat : la Ronde de la petite enfance avec les structures de la couronne chambérienne faisant partie de ce projet.

5. L'EPANOUISSEMENT

Définition :

- Bien être de l'enfant dans la structure dans un environnement bienveillant et accueillant ;
- La joie, le confort, le sourire ;
- Envie d'aller vers l'autre, le désir d'avancer.

Objectifs :

- Être à l'écoute des besoins de l'enfant et s'adapter à son rythme ;
- Être à l'écoute des parents, s'inscrire dans une démarche de coéducation ;
- Répondre au besoin d'exploration et de découverte de l'enfant.

Moyens :

- Accorder sa confiance à l'enfant pour lui permettre de faire ses expériences à son rythme ;
- Être disponible, à l'écoute : le personnel est en nombre suffisant pour permettre des relations privilégiées à certains moments avec l'enfant tout en assurant une cohésion du groupe ;
- Veiller à entrer en contact avec chacun ;
- Favoriser le verbe « être » au verbe « faire » : pas d'activisme ;
- Lieux et cadre sécurisants : les lieux sont aménagés pour permettre l'exploration en toute sécurité. Les jeux sont sélectionnés avec soin. Le matériel de récupération fait partie des objets d'exploration ;
- Proposer des activités adaptées à l'âge et l'envie de l'enfant : Les professionnels recherchent, inventent, s'informent d'activités provoquant surprise, émerveillement, découverte, plaisir...
- Inspiration de la pédagogie de Reggio Emilia : l'environnement est considéré comme un agent d'apprentissage.
- Favoriser la motricité libre tout en étant très vigilant à la sécurité de l'enfant.

PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

1. LES CARACTERISTIQUES DU TERRITOIRE

1.1. Les caractéristiques du lieu d'implantation de la structure

La commune : Village agricole jusqu'au milieu du 20ème siècle, La Ravoire est aujourd'hui la 3ème commune la plus peuplée de l'agglomération Chambérienne. Elle est située au sud du territoire chambérien et est caractérisée par une structure péri-urbaine.

Traversée par deux grandes infrastructures (voie rapide et autoroute, voie ferrée et route départementale 1006), la commune de La Ravoire est historiquement la « grande route » menant vers l'Italie.

La partie centrale, qui concentre la majeure partie du territoire, constitue un véritable territoire urbain, en ligne directe par le carrefour de la Trousse avec Chambéry, Bassens et Barberaz.



La Ravoire est une commune située dans le département de la Savoie, à 5 kilomètres au sud-est de la préfecture de Chambéry. Elle fait, à ce titre, partie de l'agglomération chambérienne et de la communauté d'agglomération de Grand Chambéry.

La commune de La Ravoire est le chef-lieu de canton composé de La Ravoire, Saint-Baldoph, Challes les Eaux, Saint Jeoire Prieuré et Barberaz.

Située dans la première couronne du bassin chambérien, La Ravoire se caractérise par sa qualité de vie et son dynamisme économique : elle comporte un pôle économique dynamique et diversifié regroupant plus de 300 entreprises et mêlant des activités industrielles et tertiaires

ainsi que des activités plus traditionnelles. Ces entreprises sont regroupées au sein de 5 zones d'activités (d'une superficie totale de près de 50 hectares) et de zones commerciales représentant au total près de 4076 emplois et une population de 4065 actifs de 15 à 64 ans (INSEE 2018).

Les équipements présents sur le territoire :

- Une mairie
- Une médiathèque
- Un CCAS
- Un centre social départemental (PMI, assistants sociaux...) en limite de la commune.
- 4 écoles élémentaires (dont 1 privée) : 3 écoles sur le centre-ville et une sur le quartier de Féjaz
- Une crèche communale sur le centre-ville
- 5 micro-crèches (dont 4 privées) : la micro-crèche communale est située sur le quartier de Féjaz
- Un relais Petite Enfance qui intervient sur le centre-ville et le quartier de Féjaz
- Un lieu d'accueil enfants-parents proposant un accueil sur le centre-ville et un sur le quartier de Féjaz
- Des ateliers parentalité proposés sur le centre-ville et sur le quartier de Féjaz durant les vacances scolaires
- Deux Espaces Publics Numériques
- Une soixantaine d'associations actives
- Une salle d'animation pour les seniors au niveau du centre-ville
- Une maison de quartier à Féjaz, regroupant un espace partagé, des permanences du CCAS, des permanences des services petite enfance (LAEP, ateliers parentalité, massage bébés, consultations PMI, RPE), également un espace publique numérique et des permanences sur rendez-vous des services de la Mairie (Etat civil, urbanisme, police municipale, etc.).
- Des ateliers numériques proposés sur le centre-ville et sur le quartier de Féjaz
- Deux collèges (dont 1 privé)
- Deux lycées
- 3 Gymnases couverts et 1 plaine sportive avec 3 terrains
- Une salle de spectacle communale au centre-ville
- Des espaces verts aménagés
- Un jardin participatif sur le quartier de Féjaz
- De nombreux commerces
- Des restaurants
- Une zone artisanale

1.2. Les caractéristiques socio-démocratiques et économiques de la population

La Ravoire a une population totale de 9708 habitants (population totale INSEE 2022 - entrée en vigueur au 01/01/2025).

- ❖ Une forte part de nouveaux habitants plutôt jeunes, avec un profil assez familial et une forte part d'actifs occupant des postes de professions intermédiaires.
- ❖ La part des personnes seules et des familles monoparentales a fortement augmenté depuis 10 ans. Ce type de ménage est le plus vulnérable économiquement, la situation de mono parent amène une plus grande vulnérabilité socio-économique (ressources financières délicates, problèmes de mode de garde, isolement social). Un recensement a été effectué sur la commune de La Ravoire début 2025, nous sommes donc en attente des nouveaux chiffres.
- ❖ Parallèlement, le taux de pauvreté (part de la population percevant moins de 60% du revenu médian national) est de 10% à La Ravoire—contre 14.4% de la population de France Métropolitaine.
- ❖ La commune comptait deux Quartiers en Veille Active (QVA – Politique de la Ville) jusqu'à fin 2023. Depuis 2024, un seul quartier a été défini par Grand Chambéry comme « en Veille Active » (Quartier Valmar dont Pré Hibou). Dans ce secteur géographique, les difficultés de subsistance de la population se matérialisent de manière importante. Le quartier de Féjaz qui n'est plus aujourd'hui classé « en Veille Active » présente, malgré tout, des publics en fragilité également.
- ❖ 32 foyers ravoiriens ont recours à l'aide alimentaire soit environ 70 personnes.
- ❖ Hausse des informations préoccupantes depuis plusieurs années.
- ❖ Des modes de garde en flux tendu avec une liste d'attente pour l'accueil en crèche et micro-crèche municipales. L'accueil collectif se diversifie avec la création de micro-crèches privées n'étant pas toujours accessibles à tous les foyers. Le nombre de familles ayant recours à l'accueil individuel est en baisse, ceci pouvant s'expliquer par une diminution du nombre d'assistantes maternelles agréées ainsi que les modalités d'accueil ne correspondant pas toujours aux besoins des familles malgré des places encore disponibles chez certaines.

Face à cette évolution, la commune s'adapte :

- ❖ Une attention particulière est portée aux familles monoparentales, aux foyers en précarité et aux seniors :
 - Création d'ateliers parentalité,
 - Structuration d'un pôle d'animation seniors,
 - Animation de la vie sociale (Maison de Féjaz, Salle Symphonie),
 - Aménagement de 2 places A Vocation d'Insertion professionnelle (AVIP) à la crèche Les Lutins à partir de septembre 2025.
- ❖ Des solutions de logements sont expérimentées :
 - Logements thérapeutiques adaptés (CHS de Bassens)
 - Hébergement d'urgence temporaire pour des personnes en situation de non-logement (association ACFP).
 - Logements sociaux réservés aux seniors (OPAC)
 - Logements inclusifs (APEI)
- ❖ Un accès à la culture pour tous est proposé par le CCAS aux personnes fragiles avec l'association « culture du cœur » et en lien avec l'Espace Culturel Jean Blanc.
- ❖ Un accompagnement social de 1^{er} niveau est proposé par le CCAS (démarches

administratives, accès aux droits).

- ❖ Des ateliers socio linguistiques à destination des personnes souhaitant apprendre ou se perfectionner en langue française sont organisés une demi-journée par semaine (hors vacances scolaires) depuis septembre 2023. L'accès à ces ateliers est favorisé pour les personnes vivant dans le Quartier en Veille Active.
- ❖ L'inclusion de tous en milieu collectif est favorisée au niveau des modes d'accueil des moins de 3 ans pour permettre l'insertion sociale.

2. L'INTEGRATION DE LA STRUCTURE A SON ENVIRONNEMENT ET LE MAILLAGE AVEC L'OFFRE DE SERVICE DE SES PARTENAIRES

La micro-crèche Les Lucioles est au cœur du quartier de Féjaz. Dans le but de créer un réseau pluridisciplinaire autour des familles, la structure travaille en lien avec nombre de services alentours et partenaires :

- **La municipalité**, gestionnaire de la micro-crèche, entretient de nombreux liens avec la structure :
 - *L'adjointe en charge de la petite enfance*, elle est le garant de la politique mise en œuvre par la commune en termes d'accueil du jeune enfant. Son action se décline dans le quotidien de la structure lors de rencontres avec les professionnels et les familles (commission petite enfance...), dans les bilans, évaluations et projets concernant la structure et l'adéquation de l'offre de garde et des orientations de la commune en termes de politique petite enfance.
 - A différents niveaux des liens se font avec les services de la municipalité :
 - *Services techniques* pour l'entretien des bâtiments et des espaces verts.
 - *Service comptabilité* pour les budgets de fonctionnement et d'investissement de la structure.
 - *Service communication* permettant de travailler sur les différents supports accessibles aux familles.
 - *Service du personnel* pour la gestion du temps de travail des professionnels et des remplaçants éventuels.
- **Les acteurs petite enfance de la commune** : Il existe depuis de nombreuses années une collaboration sur les projets communs tels que l'opération 1eres pages, la semaine des Raconte-Tapis...
 - **Le Relais Petite Enfance (RPE) « Les Elfes »** : un partenaire privilégié de la micro-crèche à plusieurs niveaux :
 - Information des familles sur le mode de garde individuel,
 - Depuis plusieurs années, des animations communes sont instaurées pour les enfants de la micro-crèche et les assistantes maternelles. Ces projets sont organisés pour créer un lien avec les assistantes maternelles, pour amener les enfants à sortir de leur contexte d'accueil habituel et à découvrir de nouvelles sources d'éveil (musique, danse, motricité, jeux d'eau...).
 - **Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) « Clochette »** : il répond à des besoins spécifiques des familles pour pouvoir échanger sur la parentalité dans un lieu où enfants et parents peuvent se retrouver autour d'activités d'éveil. La micro-crèche oriente parfois les familles vers ce lieu d'échange quand des difficultés se font ressentir lors de la séparation ou lorsque la personne accompagnant l'enfant semble souffrir d'isolement.
 - **La médiathèque** : Ce lien très riche pour les différents apports de la littérature infantile

pour le jeune enfant est également l'occasion de valoriser un autre service de la commune envers ses usagers.

- **La crèche « Les Lutins »** : des projets communs sont mis en place. Des professionnels de la crèche peuvent être amenés à aller travailler à la micro crèche lorsque cela est nécessaire. Il arrive parfois que des enfants soient accueillis dans l'une ou l'autre structure lors des vacances scolaires.
- **Les autres partenaires.**
La micro-crèche est implantée dans un territoire dynamique comprenant de nombreux partenaires avec lesquels se sont mises en place des relations au fil des ans :
 - L'association Les Epigées : En 2023, un espace de compostage et un jardin partagé ont été créés à proximité de la micro-crèche avec le soutien et la participation de la ville de La Ravoire.
 - La PMI (Protection Maternelle et Infantile) et le Centre Social du Département : Il existe sur La Ravoire une relation privilégiée entre ces différents partenaires sociaux et la micro-crèche permettant une écoute et une vigilance de qualité à l'égard des familles en exprimant le besoin.
 - Le CCAS pour l'orientation de certaines familles dans leurs démarches (logement, insertion, culture...).
 - Les organismes médicaux sociaux : la micro-crèche « Les Lucioles » accueille des enfants porteurs de handicap et travaille en relais avec les organismes qui aident à la prise en charge de chacun. L'équipe éducative peut également interpellier ces organismes lorsqu'un enfant est en difficulté dans la collectivité.
 - Les structures municipales de la couronne chambérienne : Depuis fin 2007, un réseau des responsables de structures Petite Enfance du bassin chambérien s'est organisé. Il a pour but d'évoquer les problématiques communes de fonctionnement (gestion des absences, du personnel remplaçant, protocoles...) et de travailler sur le cadre législatif des équipements d'accueil de jeunes enfants.
 - L'école maternelle : Chaque année, les enfants sont accueillis deux matinées dans les deux classes maternelles de l'école publique du quartier accompagnés de professionnels de la micro-crèche et de parents. Les assistantes maternelles du RPE sont invitées à participer à ces visites. Le trajet piéton se fait ensemble. Cela permet aux enfants d'avoir un premier contact avec les professeurs des écoles, les ATSEM et d'appréhender la vie en petite section. Cette visite sécurise parents et enfants avant la rentrée scolaire.
 - La Ronde de la Petite Enfance : depuis septembre 2024, la micro-crèche « Les Lucioles » a intégré le groupe de la Ronde de la Petite Enfance. Eveil culturel et artistique des enfants à travers des spectacles partagés et des matinées récréatives ; partage de savoirs et d'activités entre professionnels de la petite enfance sont les objectifs visés par ce projet.
- **Les habitants du quartier** : les enfants de la micro-crèche se promènent régulièrement dans le quartier apprenant à se repérer et découvrant les petites merveilles de la nature. Il se crée ainsi une démarche active d'inscription dans la commune pour les enfants pouvant repartir de ce lien avec leurs familles.

3. LES MODALITES DE PARTICIPATION DES FAMILLES

Plusieurs instances existent pour recueillir les besoins des familles. Que ce soit lors de réunions, au moment des inscriptions ou encore lors d'échanges pendant les transmissions journalières, les familles parviennent à formuler ce dont elles ont besoin.

La direction et l'équipe pédagogique sont à l'écoute et adaptent leur accompagnement aux besoins des familles.

3.1. Participation des familles à la vie de la structure

La place et la participation des familles à la vie de la micro-crèche est une mission essentielle pour l'équipe. Des réflexions, des projets et des activités spontanées sont régulièrement travaillés et organisés en ce sens :

Objectif pédagogique	Descriptif de l'action	Impact attendu sur les enfants et/ou leurs familles	Fréquence	Modalités d'information et d'évaluation des actions mise en place
Information sur la micro-crèche	Réunions de parents : Lors de ce temps, certains points du règlement de fonctionnement sont abordés ainsi que la pédagogie et les projets de la structure.	Permettre aux nouveaux parents de se rencontrer et d'avoir une présentation globale du service.	Une fois par an.	Invitations distribuées individuellement à tous les nouveaux parents.
Être vecteur de lien social	Les p'tit dej : Une fois par mois nous offrons aux parents le p'tit dej dès 7h45	-Permettre aux parents et aux professionnels de mieux se connaître et de partager un temps convivial. -Permettre aux enfants et à leurs parents de vivre la séparation plus en douceur -Permettre aux familles de participer à la vie de leur enfant dans la structure	Une fois par mois avec un planning tournant du lundi au vendredi.	-Affichage dans la structure la semaine précédente. -Information de vive voix aux familles lors des transmissions journalières. -Evaluation lors de l'évaluation annuelle du professionnel référent du projet.

Objectif pédagogique	Descriptif de l'action	Impact attendu sur les enfants et/ou leurs familles	Fréquence	Modalités d'information et d'évaluation des actions mise en place
Sensibiliser à l'importance de l'émerveillement dès le plus jeune âge.	Journée à thème : La crèche se transforme et les parents sont invités à jouer le jeu en déguisant leur(s) enfant(s) ou en apportant quelque chose en lien avec le thème choisi	-Emerveillement des enfants et de leurs parents. -Travailler l'imaginaire dès le plus jeune âge. -Sensibiliser à la créativité. -Participer aux temps festifs	Trois fois dans l'année	-Affichage dans la structure la semaine précédente. -Information de vive voix aux familles lors des transmissions journalières. -Evaluation lors de l'évaluation annuelle du professionnel référent du projet.
Faire participer les parents à la vie de la micro-crèche.	Potager : Les parents et grands-parents sont invités à venir préparer le jardin et faire les plantations avec les enfants. Des dons de plants sont faits par les familles.	-Découvrir l'origine des aliments (de la graine à la plante). -Toucher les fruits, les légumes, la terre, se salir. -Développer le vocabulaire. -Se rendre compte du temps nécessaire pour que la plante pousse. -Sensibiliser au respect de la nature. -Déguster la récolte.	1 à 2 matinées au printemps.	-Affichage dans la structure 15 jours avant la date. -Information de vive voix aux familles lors des transmissions journalières. -Evaluation en réunion d'équipe.

Objectif pédagogique	Descriptif de l'action	Impact attendu sur les enfants et/ou leurs familles	Fréquence	Modalités d'information et d'évaluation des actions mise en place
Eveil culturel et artistique.	Spectacle de fin d'année : Les parents sont invités à assister au spectacle avec leur(s) enfant(s) ou à accompagner le groupe.	-Découvrir l'Espace Culturel Jean Blanc -Assister à un spectacle petite enfance. -Eveiller à l'art.	1 fois par an.	-Affichage dans la structure le mois précédent. -Information de vive voix aux familles lors des transmissions journalières.
-Sensibiliser les parents à la lecture dès le plus jeune âge. -S'inscrire dans un évènement national.	Opération premières pages : A l'occasion de l'opération premières pages, un spectacle est préparé par les équipes petite enfance de la commune et la médiathèque en s'inspirant du livre offert à tous les enfants nés dans l'année précédente.	-Sensibiliser au livre dès le plus jeune âge avec la découverte ludique, poétique et artistique de la lecture à travers la présentation du livre via le spectacle. -Faire connaître les partenaires de la micro-crèche (RPE, médiathèque, LAEP...) aux familles.	Le spectacle est proposé aux familles lors du weekend de la fête des mères et est rejoué ensuite dans les différentes structures ou à la médiathèque.	-Invitation à retirer le livre dans une des structures petite enfance envoyée par la CAF. -Invitation au spectacle donnée en main propre aux familles avec explication de l'évènement. -Affichage de l'évènement. -Mise en ligne sur le site de la commune. -Evaluation en réunion avec tous les partenaires.

Objectif pédagogique	Descriptif de l'action	Impact attendu sur les enfants et/ou leurs familles	Fréquence	Modalités d'information et d'évaluation des actions mise en place
Sensibiliser les parents à la lecture dès le plus jeune âge.	Semaine des Raconte-Tapis : Les services petite enfance ainsi que la médiathèque proposent aux familles de découvrir des histoires accompagnées de la manipulation de Raconte-Tapis loués pour l'occasion. La micro-crèche sollicite les parents pour accompagner le groupe. Les parents sont également invités à aller librement aux manifestations proposées pendant toute la semaine.	-Sensibiliser au livre dès le plus jeune âge avec la découverte ludique, poétique et artistique de la lecture à travers la présentation du livre via la découverte et la manipulation des tapis. -Faire connaître la médiathèque aux familles.	Du mardi au samedi, une semaine dans l'année, en général au mois d'avril.	-Distribution en main propre des flyers pour informer les familles de l'évènement. -Affichage de l'évènement. -Mise en ligne sur le site de la commune. -Evaluation en réunion avec tous les partenaires.

Objectif pédagogique	Descriptif de l'action	Impact attendu sur les enfants et/ou leurs familles	Fréquence	Modalités d'information et d'évaluation des actions mise en place
Créer du lien.	Pique-nique fin d'année : Les parents sont invités à venir partager un pique-nique un soir du mois de juillet dans le jardin sous forme de buffet froid.	-Partager une soirée avec les familles. -Prendre le temps d'échanges informels.	1 fois par an avant les vacances d'été.	-Affichage dans la structure le mois précédent. -Tableau d'inscription en libre accès pour les familles. -Information de vive voix aux familles lors de la réunion de parents et lors des transmissions journalières. -Evaluation de la participation en réunion d'équipe.
Partage et découvertes culinaires.	Semaine du goût : un thème est choisi et les menus en lien avec le thème sont élaborés avec le fournisseur repas. Ateliers découvertes gustatives proposés aux enfants où les parents peuvent participer.	-Découvrir des spécialités. -Parler des différentes cultures avec les enfants et les parents.	Tous les jours pendant 5 jours. Les ateliers sont mis en place une à deux fois dans la semaine.	-Affichage 15 jours avant la semaine du goût. -Tableau d'inscription en libre accès pour les familles. -Information de vive voix aux familles lors des transmissions journalières. -Evaluation en réunion d'équipe.

Objectif pédagogique	Descriptif de l'action	Impact attendu sur les enfants et/ou leurs familles	Fréquence	Modalités d'information et d'évaluation des actions mise en place
Faire participer les parents à la vie de la micro-crèche.	Carnaval et Halloween : Les parents peuvent déguiser leur(s) enfant(s) à l'occasion du mois de carnaval et halloween pour faire le tour du quartier.	-Permettre aux enfants d'agrandir leurs liens sociaux et de découvrir leur quartier. -Développer la créativité de l'enfant et lui permettre de prendre conscience de son image corporelle.	1 fois par an	-Information de vive voix aux familles lors des transmissions journalières. -Evaluation en réunion d'équipe.
-Faire participer les parents à la vie de la micro-crèche. -S'inscrire dans un évènement national.	Grande semaine de la petite enfance : les parents sont invités à venir participer aux ateliers que l'équipe met en place chaque jour.	-Faire découvrir des activités aux enfants et à leurs parents. -Prendre plaisir autour de jeux simples avec les tout-petits. -Permettre aux parents de découvrir la collectivité en passant une matinée en micro-crèche.	Tous les matins pendant 5 jours au mois de mars.	-Affichage 1 mois avant le début de la grande semaine. -Tableau d'inscription en libre accès pour les familles. -Information de vive voix aux familles lors des transmissions journalières ainsi que par mail. -Evaluation en équipe à la fin de l'évènement.

Objectif pédagogique	Descriptif de l'action	Impact attendu sur les enfants et/ou leurs familles	Fréquence	Modalités d'information et d'évaluation des actions mise en place
-Faire découvrir l'école à la famille avec la collectivité.	Visite à l'école : déplacement de tout le groupe d'enfants à pied jusqu'à l'école maternelle du quartier. Participation à la vie scolaire dans les 2 classes de maternelles et la cours de récréation.	-Faciliter le passage de la crèche à l'école. -Permettre aux parents de créer de nouveaux liens avec l'école.	2 matinées par an en fin d'année scolaire.	-Affichage 1 mois avant la visite. -Information de vive voix aux familles lors des transmissions journalières. -Evaluation en réunion d'équipe.

Les familles, par le biais de la micro-crèche, peuvent connaître tous les acteurs de la petite enfance, de la culture, de l'art, de l'éducation, de la prévention et de la parentalité existants sur la commune.

La micro-crèche met en valeur, pour les familles, les événements communaux tels que le jardin partagé, le compost, le carnaval, KMO, la fête de la musique...

3.2. Actions de soutien à la parentalité proposées

La commune accorde beaucoup d'importance au soutien à la parentalité.

Objectif pédagogique	Descriptif de l'action	Impact attendu sur les enfants et/ou leurs familles	Fréquence	Modalité d'information et d'évaluation des actions mise en place
Information sur les différents modes de garde.	Réunions d'information sur les modes de garde : La directrice des crèches et la responsable du RPE présentent les différents modes de garde présents sur la commune et répondent aux questions des familles.	Permettre aux jeunes parents d'avoir une connaissance plus précise des différents modes de garde.	3 par an	-Information sur le site internet. -Affichage une semaine avant la réunion. -Post sur Facebook.
Prévention.	Rencontres bimensuelles avec la puéricultrice de PMI : l'adjointe de la micro crèche et la puéricultrice de PMI se rencontrent pour échanger sur le suivi des familles en difficultés.	Permettre un suivi individuel pertinent et adapté à chaque famille ayant un besoin spécifique d'accueil, de suivi et de soutien.	1 fois tous les mois et demi.	La directrice informe les familles de vive voix que ce lien existe avec la PMI.

Objectif pédagogique	Descriptif de l'action	Impact attendu sur les enfants et/ou leurs familles	Fréquence	Modalité d'information et d'évaluation des actions mise en place
Soutien à la parentalité.	Référente parentalité : L'EJE de la crèche « Les Lutins » est également la responsable du Lieu d'Accueil Enfants Parents et la référente parentalité de la commune. Des ateliers sont mis en place en direction des parents, en priorité dans les quartiers de veille active de la commune.	-Favoriser l'intuition parentale. -Renforcer les liens intergénérationnels. -Soutenir les parents dans leur rôle de premiers éducateurs de l'enfant.	<u>Le LAEP</u> est ouvert les mardis (centre-ville) et jeudis matin (Fejaz) hors vacances scolaires. <u>Les ateliers de parents</u> sont ouverts pendant les vacances scolaires les mardis (centre-ville) et jeudis matin (Fejaz)	-Affichage dans les structures de la commune. -Flyers mis à disposition dans les structures de la commune. -Présentation des ateliers lors des réunions d'information sur les modes de garde. -Présentation des ateliers lors des inscriptions à la crèche.
Soutien à la parentalité.	Accueil des petits frères/sœurs pendant les sorties organisées par les groupes scolaires (piscine, bibliothèque, patinoire...) ou les rdv médicaux des plus grands.	Permettre aux parents de passer un moment privilégié avec leurs aînés dans leur temps scolaire.	Selon les besoins.	-Information de vive voix. -Evaluation lors du rapport d'activité.

4. LES DISPOSITIONS PRISES POUR PERMETTRE A DES FAMILLES RENCONTRANT DES SITUATIONS PARTICULIERES D'ETRE ACCUEILLIES DANS LA STRUCTURE

4.1. Les modalités pour faciliter l'accueil des enfants de familles en situation d'insertion sociale ou professionnelle

La micro-crèche reflète la mixité sociale et l'intégration multiculturelle. Elle est accessible à tous les enfants, y compris les enfants issus de familles en situation de pauvreté ou dont les parents sont demandeurs d'emploi, dans des parcours d'insertion sociale ou professionnelle et aux familles monoparentales. Une attention particulière est donnée pour l'accueil de ces familles notamment :

- Lors de la commission d'attribution des places, ce critère est prioritaire. Il l'est également lors des inscriptions en occasionnel.
- Des places de dépannage pour l'accueil des enfants dont l'un ou les 2 parents entre(nt) dans un parcours de formation ou d'insertion sociale ou professionnelle sont proposées.
- Les rencontres avec la puéricultrice de PMI permettent également de maintenir une attention particulière sur ces familles.

4.2. Les modalités d'accueil d'urgence

Une place d'accueil d'urgence peut être accordée sans réservation. Les situations d'urgence sont soumises à l'appréciation de la responsable. Lors d'un entretien préalable, les solutions les plus adaptées pour l'enfant sont évoquées. La durée de l'accueil est définie en fonction des besoins.

Les situations relevant de l'accueil d'urgence sont :

- Un enfant qui n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents, pour des motifs exceptionnels, souhaitent bénéficier d'un accueil d'urgence (maladie de l'assistante maternelle, hospitalisation d'un parent, grand parent qui garde habituellement l'enfant...)
- Un enfant fréquentant la structure de manière occasionnelle ou sur un contrat à temps partiel qui aurait besoin d'une prise en charge ponctuelle en urgence en dehors de son temps de présence prévu.

Dans ces cas-là, la structure peut accueillir ces enfants en surnombre sous réserve que le taux d'encadrement soit respecté.

5. LES ACTIVITES DE LA STRUCTURE AFIN DE L'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Depuis de plusieurs années, une démarche de réflexion sur le développement durable est mise en œuvre sur la structure : produits et matériaux utilisés dans les soins quotidiens des enfants (repas, changes, pharmacie...), sensibilisation à la limitation des déchets...

Plusieurs actions sont mises en place en ce sens :

- **Soins des enfants :**

- Linge **lavable** : gants de toilette pour le change et le débarbouillage des repas, serviettes de change, bavoirs et sur-chaussures **lavables** pour les parents et intervenants extérieurs
- Soin d'hygiène des enfants à **l'eau et au savon**
- Utilisation des couches **Bébécouches écologiques**
- **Limitation dans l'utilisation des produits de soins** (liniment, crème de change Weleda, crème solaire) **et de pharmacie** (Apaisyl Baby)
- Réutilisation des serviettes abimées pour une seconde vie (petites lavettes pour le débarbouillage).

- **Alimentaire :**

- Depuis juillet 2024, la société API Restauration fournit les repas et goûters de la micro-crèche. Cuisine située à Corbas, API Restauration élabore des menus adaptés aux tout-petits en utilisant des produits bio, frais, locaux et de saison. Les menus sont mis en ligne sur le site internet de la commune et affichés dans la micro-crèche.
- **Potager participatif** : les familles peuvent apporter des graines et des plants et participer aux plantations.
- **Passage à l'eau du robinet pour faire les biberons** pour supprimer l'usage des bouteilles en plastique.
- **Suppression de l'utilisation du plastique** pour la vaisselle des enfants (assiettes, verres, couverts, biberons) : céramique, inox et verre sont utilisés (loi Egalim). Une information a été donnée à toutes les familles concernant la Loi Egalim notamment pour encourager l'utilisation de biberons en verre.

Activités :

- **Récupération** de divers matériaux pour les activités à la micro-crèche (rouleaux de carton, jouets et jeux, tissus divers, barquettes de repas, bouchons...)
- Boîte à « bidules » : jouer **avec des objets récupérés**, de façon thématique ou libre : flacons, bigoudis, bouchons, boîtes...
- Mise en valeur de la récupération d'affiches du service culturel, de cartons de couches...
- Limiter les photocopies.

Entretien et divers :

- **Tri sélectif** depuis 2012,
- **Installation d'une poubelle jaune en janvier 2024,**
- Utilisation du **composteur** depuis janvier 2023 dans lequel sont mis les déchets verts des repas des enfants,
- Lessive et nettoyant lave-vaisselle **écolabel**,
- Installation de **mousseurs sur tous les robinets** pour économiser l'eau,
- Utilisation du **vinaigre blanc** comme détartrant,
- Utilisation de **microfibres lavables** pour l'entretien des surfaces,
- Utilisation de **balais et microfibres lavables** pour le nettoyage à sec sur sol.

- Privilégier **l'éclairage naturel** des fenêtres et des baies vitrées.
- Depuis 2023, utilisation **d'une centrale d'eau ozonée stabilisée**, une solution nettoyante, assainissante et destructrice d'odeur.

CONCLUSION

L'équipe a conscience de l'importance et des enjeux de ce projet, tant pour la santé des enfants et de l'équipe que pour les valeurs écologiques défendues, véhiculées et développées

PROJET PEDAGOGIQUE

1. LE TEMPS D'ACCUEIL :

Accueillir c'est recevoir, transmettre et écouter.

Objectifs : respect, communication, partage, permettre un épanouissement de chacun et une expérience collective.

Moyens : l'équipe est impliquée dans la communication et engage une réflexion sur son travail au quotidien.

Des séances d'analyse de la pratique sont mises en place pour aider dans le travail de prise en charge des enfants.

Des temps de réunion donnent l'occasion de construire des projets, d'ajuster le fonctionnement et de réfléchir aux objectifs

1.1. La première rencontre et l'adaptation

Pour les parents : il est important d'installer une relation de confiance pour qu'un lien se crée. Le professionnel se doit d'accorder aux parents une écoute bienveillante, de respecter leurs valeurs éducatives et culturelles.

Pour l'enfant : la découverte d'un milieu différent de la famille, où il devra faire connaissance avec des personnes qui le prennent en charge. Lorsqu'il est loin de sa famille, il est important que l'enfant se sente compris et en sécurité.

Pour les professionnels : le personnel se présente aux parents et explique son rôle. Il s'adresse alternativement à l'enfant et à ses parents. Le positionnement corporel du professionnel s'adapte à l'âge de l'enfant (se mettre à sa hauteur pour s'adresser à lui). Le langage sera adapté et non infantilisé.

Les professionnels accompagnent les parents dans leurs choix et difficultés dans la limite de leurs possibilités (cadre collectif, règlement de fonctionnement).

Lors de la première visite de la micro crèche le professionnel qui s'occupe de l'adaptation présente les lieux, l'équipe et le règlement de fonctionnement.

Cette rencontre permet d'écouter les attentes de la famille, de faire connaissance et de créer des liens.

Une période d'adaptation est planifiée pour l'accueil progressif de l'enfant. Cette période permet de faire mutuellement connaissance. Un échange avec les parents aide les professionnels à mettre en place des repères pour l'enfant afin de suivre au mieux son rythme.

C'est aussi l'occasion pour la famille d'exprimer son ressenti par rapport à la séparation. « Grandir c'est se séparer » (Winnicott).

Le professionnel écoute le parent avec empathie et propose un accompagnement pour aider à cette séparation.

1.2. L'accueil du matin

Lorsque l'enfant arrive le matin, il est important que ses parents puissent renseigner le professionnel pour une continuité de prise en charge. Le professionnel se rend disponible pour le nouvel arrivant.

Les parents sont invités à entrer dans la salle de vie pour une séparation en douceur. Il est important que l'enfant soit prévenu du départ de son parent.

Selon l'enfant, un temps « câlin » est nécessaire.

1.3. L'accueil du soir

Les retrouvailles sont sources d'émotions, les parents peuvent prendre le temps et entrer dans la salle de vie. Le professionnel veille à laisser un temps d'intimité entre l'enfant et son parent avant les transmissions.

L'échange de fin d'accueil donne au professionnel l'occasion d'expliquer aux parents la vie de leur enfant dans la collectivité, ses découvertes, joies, tristesses, relations sociales...

Une fois les transmissions effectuées, la famille quitte l'enceinte de la micro crèche afin de ne pas mettre en difficulté le personnel chargé du groupe d'enfants.

1.4. L'accueil de l'enfant porteur de handicap ou atteint de maladie chronique

Pour aider les professionnels dans la prise en charge des enfants porteurs de handicap ou atteints de maladie chronique, l'équipe travaille en partenariat avec les organismes sociaux éducatifs impliqués dans la prise en charge de l'enfant. L'aide apportée par ces organismes permet de mieux comprendre la/les difficultés de l'enfant et d'adapter leur accompagnement à sa spécificité.

Les parents sont impliqués dans la démarche et l'information aux autres familles est faite lors de l'inscription.

Les professionnels se forment et s'informent pour une meilleure prise en charge et une réelle intégration.

L'équipe peut aussi reconnaître ses limites et voir avec la famille les difficultés rencontrées pour, ensemble, s'orienter vers une prise en charge adaptée.

Le référent santé et accueil inclusif de la micro-crèche est une personne ressource pour accompagner l'équipe dans l'accueil de ces familles.

Un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être mis en place pour permettre aux enfants concernés d'intégrer la collectivité.

1.5. L'accueil de l'enfant sans distinction sociale

Lors de l'accueil, l'équipe porte une attention particulière aux éventuelles difficultés sociales que peut rencontrer une famille.

Elle favorise également l'accueil de l'enfant pour permettre aux parents de poursuivre ou d'entamer une démarche d'insertion professionnelle.

L'équipe travaille avec les partenaires sociaux, Protection Maternelle et Infantile (PMI), service social... qui peuvent orienter une famille vers la micro-crèche. Des temps de concertation avec la puéricultrice de secteur ont lieu environ tous les 2 mois.

2. L'EVEIL DE L'ENFANT :

« L'enfant existe par le jeu. Il ne joue pas pour apprendre, mais il apprend parce qu'il joue.

Le jeu nourrit sans arrêt le développement de l'enfant, de la même façon que ce développement nourrit sans arrêt son jeu. Il joue ses peurs, ses joies, ses amours, sa maladie. Il joue avant tout ce qui évolue en lui. Le jeu est le travail de l'enfant, le plaisir est le moteur de son jeu.

Il convient toutefois d'envisager, séparément le jeu sous deux aspects :

- *en tant qu'outil de développement pour l'enfant, de ses capacités propres ;*
- *comme mode d'expression et, de ce fait, pour l'adulte, comme moyen de comprendre l'enfant.*

Il est nécessaire de fournir à chaque enfant des outils adaptés à son éveil, au moment où il en a besoin. Mais pas de parcours du combattant. » Jean Epstein

Objectifs : la communication (mettre des mots sur les actes), le partage, l'épanouissement, le respect.

Moyens : l'observation est l'axe principal du professionnel. Elle permet d'orienter ses actions. L'accompagnement de l'enfant et les encouragements l'aident à investir les jeux.

Les échanges entre professionnels permettent d'affiner la perception de chacun.

L'équipe veille à un accompagnement adapté et sécurisant : l'enfant a besoin de repères mais aussi de liberté.

Le positionnement du professionnel dans l'espace donne à l'enfant l'envie d'explorer.

L'adulte agit comme un phare bienveillant (référence : Christine Schuhl).

2.1. Les jeux libres

Objectifs : Les jeux libres favorisent l'imagination et la créativité. Ils permettent des interactions entre enfants. La communication est établie.

Moyens : l'observation des interactions entre enfants permet de comprendre leurs comportements et leurs évolutions.

Chaque enfant suit son rythme : pas d'activisme, il a la possibilité de découvrir par lui-même et de prendre le temps de rêver, s'ennuyer, pour créer.

L'aménagement de l'espace est réfléchi : les professionnels sont attentifs aux mouvements de l'enfant, à la circulation, aux interactions et à ce qui favorise le jeu dans l'espace.

2.2. Activités d'éveil

Objectifs :

Elles favorisent le développement en sollicitant les sens de l'enfant, la motricité et le langage.

Elles apportent bien être et fierté. Elles sont source de partage. Elles « portent » vers l'autonomie.

Moyens :

L'équipe est vigilante au confort de l'enfant et au respect de son développement dans ses propositions d'activités. Le bébé ne sera pas installé dans une position d'éveil qu'il n'a pas acquis lui-même.

L'équipe est vigilante aux signes de fatigue de l'enfant et à ses aspirations lors des propositions. Les professionnels accompagnent les tout-petits dans leurs explorations en proposant un espace stimulant et en veillant à la sécurité de chacun. Ils prennent le temps et laissent l'enfant libre de son choix. Des activités guidées peuvent être proposées ou pas, aux plus grands...

L'observation quotidienne permet d'orienter les propositions d'activités.

Les sorties extérieures donnent lieu à des découvertes variées et sont favorisées. Sensibiliser les enfants à la nature et au vivant est une des priorités encouragées à la micro-crèche.

Les performances et productions ne sont pas le but de l'activité. Le bien-être, la satisfaction et le plaisir restent les moteurs.

3. APPRENDRE A ETRE ENSEMBLE

Objectifs :

Les professionnels accompagnent l'enfant à trouver petit à petit sa place dans la collectivité. Il intègre au fur et à mesure les règles de la vie en collectivité et le partage devient plaisir.

Moyens :

L'espace et les jeux sont suffisants pour permettre des déplacements et des découvertes de façon autonome. L'environnement devient une invitation à découvrir, jouer, partager, rêver.

Les professionnels sont attentifs à leur positionnement dans l'espace, leurs déplacements, leurs paroles... Ce positionnement influence le comportement de l'enfant.

L'adulte se met à la hauteur des enfants, dans une attitude bienveillante. Il joue avec eux.

« Ce sont les postures rassurantes, discrètes, en résonance avec l'enfant qui le guideront vers l'autonomie, en valorisant la confiance en soi de chacun. » (Christine Schuhl).

Les temps collectifs tels que le repas, la collation et les activités en petits groupes permettent à l'enfant d'intégrer progressivement les règles tout en éprouvant du plaisir.

4. LES SOINS

Objectif :

L'organisation des soins et les moments de change ont pour mission première d'assurer l'hygiène et le confort de l'enfant dans le respect et la communication.

Dans ces actes individuels, l'enfant progresse dans la prise de conscience de son corps.

Moyens :

Ces moments sont l'occasion de partager des temps privilégiés avec l'adulte. Le professionnel sollicite l'enfant pour qu'il soit acteur dans les gestes d'hygiène. Des mots sont posés sur chaque geste et le confort de l'enfant est assuré pour éviter de le mettre en difficulté.

Tous les gestes prodigués avec attention par l'adulte, contribuent, grâce au regard respectueux, à renforcer l'estime de soi et apporte une sécurité intérieure à l'enfant.

Un échange avec la famille permet de mettre en place en douceur l'apprentissage de la propreté. L'équipe tient compte de la maturation physiologique, intellectuelle et affective de l'enfant.

Dans le respect de l'enfant, les professionnels positivent toute tentative et dédramatisent « les accidents de parcours ».

Une activité ne sera pas interrompue brutalement pour changer une couche ou proposer un passage aux toilettes.

L'hygiène au quotidien passe par le lavage des mains : chaque enfant dès que sa taille lui permet sera incité à un lavage de mains avant de passer à table ou après chaque activités « salissantes ».

Les actes comme l'hygiène, les petites blessures et les maladies sont soumis à des règles et des protocoles.

Lors de maladie, il est important d'entendre la douleur de l'enfant et sa difficulté à supporter le groupe.

5. LE SOMMEIL

Dormir est un besoin fondamental chez l'enfant. Le sommeil favorise la synthèse de l'hormone de croissance. Pendant le temps de sommeil, le cerveau organise la pensée. Le repos constitue une période de récupération. C'est un besoin vital. Dormir c'est grandir.

Objectifs :

Respecter le rythme biologique et le confort de l'enfant.

Moyens :

L'équipe prend en compte les renseignements donnés par la famille pour connaître les habitudes et les rituels d'endormissements.

Le professionnel apprend à décrypter les signes de fatigue de chaque enfant et dès que nécessaire, l'enfant sera invité à aller se reposer.

Deux chambres sont aménagées avec 5 couchages chacune. La chambre des bébés est équipée de lits à barreaux. 5 lits bas permettent aux grands de s'installer et se lever seuls dans la 2^{ème} chambre.

Pour les bébés, il est important de répondre individuellement à ses besoins en adoptant une attitude rassurante (paroles douces, gestes adaptés) qui aidera progressivement l'enfant à s'endormir. Autant que faire se peut, le rythme de l'enfant est respecté.

Pour les plus grands, la sieste s'organise en début d'après-midi. Des rituels verbalisés sont mis en place pour l'installation au repos.

Un professionnel reste dans la chambre pour garantir l'endormissement et le besoin d'assurance.

Lorsque l'enfant finit sa sieste, il peut se lever seul. Les réveils sont échelonnés, les enfants ne sont pas réveillés par l'adulte.

Depuis 2025, des siestes en extérieur sont organisées pour améliorer la qualité de sommeil de l'enfant et renforcer leur système immunitaire.

6. LES REPAS

Temps forts de la journée, ils induisent des enjeux relationnels et affectifs importants. Ce sont des moments de plaisir, de découvertes et d'échange.

Objectifs :

Répondre au besoin fondamental de se nourrir.

Prendre plaisir, partager avec le groupe, se socialiser.

Moyens :

Les repas sont préparés par la société API Restauration selon des règles d'hygiène bien précises.

Les menus sont établis par la diététicienne d'API Restauration en respectant les règles de diététique et en participant à la prévention de l'obésité en limitant la quantité de sucre et de sel.

Les parents sont informés des menus de la semaine par affichage dans le hall de la micro-crèche et sur le site internet de la commune.

Les enfants sont sensibilisés aux origines des aliments (potager, livres, ateliers cuisine...).

Les professionnels veillent à créer un environnement paisible, une ambiance détendue et conviviale pendant les repas.

L'équipe respecte le régime alimentaire et le rythme de chaque enfant. Elle est vigilante aux signes de faim des tous petits pour ne pas générer une trop grande frustration : l'anticipation et l'organisation permet de répondre plus sereinement au besoin de l'enfant.

L'équipe réfléchit sur la cohérence de ses exigences vis à vis de l'enfant : il peut commencer à manger avec les doigts ou avec des couverts, c'est un apprentissage important qui favorise l'autonomie.

Le matériel utilisé est adapté à l'âge de l'enfant (chaise basse, siège rigide, chaise à plateau).

Les professionnels responsabilisent les plus grands en les incitant à aider, à se servir seul et à débarrasser la table.

Prendre son temps est important : chaque enfant mange à son rythme et en fonction de son appétit.

Les déplacements sont limités pour assurer le calme. C'est un temps important d'échange et de communication.

7. LE QUOTIDIEN

L'enfant passe un temps plus ou moins long à la micro-crèche. Il a besoin de moments de maternage, d'espace qui lui permettent des explorations variées et sécurisées, mais aussi d'espaces privés où il peut s'isoler.

Objectifs :

Rassurer l'enfant et l'aider à cheminer vers l'autonomie. Lui donner confiance en ses ressources.

Moyens :

Les « doudous » et tétines apaisent les angoisses et facilitent le chemin vers l'autonomie. L'enfant qui le désire peut garder son « doudou ». Lorsqu'il le souhaite, il le déposera dans sa corbeille ou sur le meuble à disposition. Il est important de respecter la dimension affective de cet objet qui fait le lien entre la maison et la micro-crèche.

Les petites astuces pour faciliter la vie en crèche :

- La mise en place de rituels ponctue la journée et aide le passage d'un temps à un autre. L'équipe veille à expliquer verbalement et par sa gestuelle chaque action ;
- Les parents sont invités à entrer dans la salle de vie pour partager un temps avec le groupe lors de fêtes ou d'activités ;
- Les règles de vie commune permettent de créer un environnement sécurisant. Elles donnent des repères aux enfants et leur ouvrent l'accès à la collectivité ;
- L'enfant dispose d'espace personnel : porte manteau, lit, corbeille.

Les professionnels se servent de l'observation pour proposer des temps et des espaces adaptés aux besoins de l'enfant « ici et maintenant » : création de maison en tissu, espace moteur, activités plus calmes...

Les professionnels portent une grande attention à leur posture en se mettant à hauteur des enfants et en gardant un regard bienveillant sur le groupe d'enfants.

8. L'ENVIRONNEMENT SOCIAL ET LE TRAVAIL D'EQUIPE

La micro-crèche est un lieu d'accueil de proximité. L'enfant s'inscrit dans un cadre social, une commune.

8.1. Les partenaires et l'environnement social

L'équipe travaille en lien avec différents partenaires :

- Le Relais Petite Enfance (RPE) « Les Elfes »
- Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP) « Clochette »
- La crèche « Les Lutins »
- La médiathèque
- L'école Maternelle de Féjaz
- Le référent santé et accueil inclusif
- L'adjointe petite enfance et la directrice du Centre Communal d'Action sociale (CCAS) de la commune
- Différents services sociaux et médico-sociaux (Protection Maternelle et Infantile, Centre d'Action Médico-Social Précoce, Centre Médico Psychologique, Institut National des Jeunes Sourds ...)
- Les instituts de formations
- Les structures du réseau de la Ronde de la Petite Enfance (EAJE, RPE, CAMSP de Chambéry et ses alentours)

Objectifs :

- La communication et le partage avec ces partenaires permettent aux professionnels d'enrichir leurs connaissances et d'évoluer dans leur pratique ;
- Assurer une continuité et une complémentarité avec les intervenants « petite enfance » pour favoriser une prise en charge globale de l'enfant et créer du lien ;
- Ouvrir la micro crèche sur l'extérieur afin de créer du lien social et diversifier les actions menées pour les tout-petits

Moyens :

- L'équipe participe à la création et à la mise en place de différents projets avec les partenaires communaux en charge de la petite enfance. Ces projets permettent à tous les acteurs de partager leurs savoirs, leurs compétences et d'enrichir leur ouverture sur l'extérieur. Des temps de coordination sont organisés et favorisés pour stimuler le travail d'équipe ;
- Une bibliothécaire de la médiathèque vient une fois par mois à la micro-crèche pour proposer une animation autour du livre et prêter des albums et documents sonores ;
- Des sorties dans le quartier sont organisées régulièrement : chaque promenade est l'occasion pour les enfants de s'orienter, découvrir et partager avec les habitants du quartier ;
- Des temps de concertation sont organisés avec l'élue petite enfance et la directrice du CCAS pour appliquer la politique petite enfance de la commune et s'interroger ensemble sur les besoins spécifiques des usagers.

8.2. Le travail d'équipe

L'équipe de la micro-crèche est composée d'une responsable EJE, d'une adjointe EJE, d'une auxiliaire de puériculture et de deux agents titulaires du CAP AEPE.

Objectifs :

- -Mettre en place le projet d'établissement avec la complémentarité de chaque métier ;
- -Travailler en cohérence, dans le respect et la bienveillance pour proposer un accueil de qualité à tous (enfants, parents, collègues, stagiaires, partenaires...).

Moyens :

- Chaque professionnel se forme, s'informe sur l'évolution des pratiques et partage avec l'équipe des nouveaux acquis ;
- Des réunions d'équipe sont organisées régulièrement pour aborder le quotidien. Des temps d'analyse de la pratique professionnelle sont également prévus sur l'année et permettent de prendre du recul par rapport aux situations rencontrées et au positionnement professionnel de chacun ;
- Une attention particulière est donnée à la communication pour maintenir une relation de confiance entre les membres de l'équipe ;
- Des stagiaires sont accueillis pour leur permettre de découvrir le travail spécifique de la micro-crèche. Un livret d'accueil à destination des stagiaires leur est donné le 1^{er} jour du stage. Il présente globalement le fonctionnement de la structure et contient toutes les autorisations que le stagiaire doit compléter. Un livret d'accompagnement des stagiaires à destination des professionnels est également disponible pour l'équipe afin de restituer le cadre d'accueil et d'accompagnement d'un stagiaire.

9. LES FAMILLES

Chaque parent est invité, suivant ses disponibilités et ses envies à participer à la vie de la micro-crèche. L'équipe souhaite créer un lien et l'alimenter tout au long de l'année.

Chaque membre de l'équipe oriente, rassure et répond aux questionnements quotidiens.

Objectifs :

- Travailler dans le respect, le partage et la communication ;
- Reconnaître la place des parents et leur permettre de participer à la vie de la structure ;
- Assurer une continuité dans la vie de l'enfant et favoriser une co-éducation constructive ;
- Créer et instaurer une relation de confiance.

Moyens :

- -Le hall d'accueil et la salle de vie sont des lieux d'échange entre parents, professionnels et enfants. L'équipe contribue à cette convivialité en portant une attention particulière à son positionnement et aux informations à disposition ;
- -Les parents sont informés des projets et activités quotidiennes et sont invités à participer à des temps collectifs ;

- -Un affichage dans l'entrée permet de communiquer aux parents les menus, les protocoles et toutes les informations de la structure ;
- -Les photos et prénoms des enfants marquent leur espace personnel (panières, lits) ;
- -Le bureau permet un dialogue plus confidentiel ;
- -Une réunion de rentrée est organisée pour les parents et les professionnels afin d'échanger sur les objectifs de l'année. Ce temps se termine par des échanges conviviaux qui permettent aux familles de faire connaissance ;
- -Un temps convivial est également proposé au début de l'été à tous les parents ;
- -Les parents sont associés à la vie de la micro-crèche. Chacun peut, s'il le souhaite, partager ses compétences avec l'équipe (chansons, goûters, ateliers, musique...)

CONCLUSION - EVALUATION

La première rédaction du projet a été réalisée en mars 2015. Depuis l'ouverture de la structure en septembre 2012, l'équipe a appris à fonctionner ensemble et s'est accordé des espaces de réflexion sur les objectifs et les valeurs piliers choisies. Les parents ont contribué à ce travail.

Ce projet est en mouvement et fait l'objet d'évaluation et de réajustement réguliers.

Fait à La Ravoire,

Version validée par le Conseil municipal en date du 10 novembre 2025

Le Maire

